

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE**  
**Lundi 7 octobre 2019 à 20 H 30**

Convocation : 01/10/2019

Affichage : 11/10/2019

**Etaient présents** : Mesdames Stéphanie PICOT, Valérie BENDERITTER, Laure VALENTIN, Caroline MEYER, Nathalie HONORIO, et Messieurs Grégoire DURANT, Alain GOUNAND, Stéphane DUMONT-VUILLET, Rémy MARTIN, Philippe HUSSON, Anthony FALCONNET, Laurent LAHAXE, Fabrice LOCATELLI, Fabrice DESTAING

**Excusée** : Mme Virginie THIEVENT et M. Anthony ALLUE

**Absents** : M. Rémi GALLET, Mme Floriane DERVAUX, M. Olivier MATHEVON

**Procurations** : MM. Ludovic GERBER à Grégoire DURANT, Aurélien PHILIPPE à Philippe HUSSON et Mmes Joss BERNARD à Laure VALENTIN, Isabelle NONNOTTE à Stéphanie PICOT

**Nombre de votants** : 18

**Secrétaire de séance** : M. Philippe HUSSON

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal du 9 septembre 2019 qui est validé par le Conseil municipal à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé :

**ORDRE DU JOUR**

**AFFAIRES GENERALES**

- Avis sur l'arrêt du PLUi
- Taxe aménagement
- Attribution de marché Rue des Minerais et aménagement du cimetière
  - Horaires agence postale
  - Avis sur rapport de la CLECT
  - Modifications budgétaires
- Projet implantation antenne TDF sur ZI
  - Tarifs communaux 2020
  - Tarifs salle polyvalente 2021
  - CNAS – Modalité de cotisation

**QUESTIONS DIVERSES**

**Avis sur l'arrêt du PLUi**

Monsieur le Maire fait un rappel des différentes étapes d'élaboration du PLUi au Conseil municipal.

Le PADD, cohérent, a déjà été validé par la commune. Le zonage et le règlement du PLUi ont été élaborés en tenant compte des objectifs fixés dans ce PADD.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes Jura Nord (CCJN) a arrêté le projet du PLUi et sollicite pour avis toutes les communes au même titre que les personnes publiques associées (DDT, CD 39, Chambre Agriculture, Région, etc...).

Il rappelle au Conseil municipal un certain nombre de remarques concernant la commune et le territoire de Dampierre (y compris petit Mercey) évoqué lors du dernier conseil et propose de les reprendre en guise de réserves.

L'avis favorable sera donc assorti des réserves suivantes :

- Concernant le zonage l'objectif global de limiter les zones à urbaniser (ration par commune) entraîne des incohérences :
  - 1 - la zone située à droite en entrant dans Petit Mercey devrait être constructible par « symétrie » d'entrée de village, avec suppression du hangar agricole,
  - 2 - certains secteurs ne sont plus constructibles alors que des travaux d'extension de réseau ont été réalisés ces dernières années en conformité avec le PLU et le schéma directeur d'assainissement d'où des dépenses publiques inutiles, notamment secteur Châteauneuf, chemin des Forgerons, Maison Rouge.
  - 3 - La limite de zone UR au sud du lotissement des Vieilles Vignes ne respecte pas les limites parcellaires : la zone doit se « caler » sur la limite du chemin d'exploitation (a minima définir une zone A, correspondant aux jardins des habitations du lotissement),
- Concernant les OAP (Orientation d'aménagement programmé) :
  - 1 - Celle située au sud de la voie ferrée (Tissage, vue de Dole) manque de lisibilité avec des parties à construire (R+2) dans des secteurs d'espace public,
  - 2 - l'OAP en sortie de Ranchot côté Dampierre (secteur impasse Cabonne) est incohérente avec la suppression de zones constructibles sur Dampierre situées juste à proximité (la limite de commune ne saurait justifier cette incohérence pour un espace continu) d'autant que la desserte de l'OAP de Ranchot est prévue par l'impasse Cabonne via un secteur non constructible,
- Concernant le règlement, les règles d'implantations aux limites pour la zone UR doivent être différentes et moins contraignantes que celles de la zone centre bourg,

Après débat et délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à ce projet de PLUi avec les réserves évoquées ci-dessus.

## **Taxe aménagement**

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que la taxe d'aménagement actuelle pour Dampierre est de 3 %, celle de Petit-Mercey est à 5%.

La commission budget propose donc au Conseil municipal de fixer la taxe d'aménagement à partir de 2020 à 4% afin de l'harmoniser sur les deux communes.

Après délibération, le Conseil municipal, valide cette proposition à l'unanimité des présents et fixe la taxe d'aménagement à 4%.

## **Attribution marché Rue des Minerais et aménagement du cimetière**

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal qu'il a reçu 7 appels offres. Il précise qu'il a procédé au rapport d'analyse avec une notation selon les 3 critères fixés à savoir :

- Prix : 70 points
- Valeur technique : 20 points
- Délai : 10 points.

Il en ressort que l'entreprise ETA TP CLERC VERONIQUE est la meilleure offre avec un total de 95 points sur 100, pour un montant de 45 955 € HT soit 55 146 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une subvention au titre d'amende de police, pour la Rue des Minerais, peut-être demandée auprès du Conseil Départemental ainsi que la DETR pour l'aménagement du cimetière (mise en accessibilité) auprès de la Préfecture.

Après délibération, le Conseil municipal valide, à l'unanimité des présents, l'offre de l'entreprise ETA TP CLERC VERONIQUE pour un montant de 45 955 € HT et autorise le Maire à solliciter les différents services administratifs pour les dossiers de de demande de subventions.

## **Horaires agence postale**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les résultats de l'agence postale qui montre une augmentation importante de la fréquentation (+ 140 % en moyenne sur différents actes).

Il précise également la demande de mise en retraite de la secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'augmenter les horaires de l'agence postale de 2 heures / semaine à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, plus une heure pour permettre un temps de compagnonnage de la postière avec la secrétaire actuelle de Petit Mercey afin qu'elle évolue à terme vers un poste en complément de secrétariat.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de valider cette augmentation d'horaire de 3h.

## **Avis sur rapport de la CLECT**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du rapport de la CLECT effectué par la Communauté de Communes Jura Nord.

Il précise qu'à la suite de transferts de compétences (scolaire, assainissement, ...), la commune perçoit une attribution compensatrice de la part de la CCJN permettant de compenser la perte des recettes suite à la mise en place de la FPU (perception de toutes les recettes fiscales professionnelles).

Les propositions faites par la CLECT dans ce rapport concernent essentiellement les ex communes de Nord-ouest Jura qui ont intégré la CCJN.

Après débat et délibération, le Conseil municipal, valide à l'unanimité des présents le rapport de la CLECT.

## **Modifications budgétaires**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications et ajustements budgétaires tel que :

- |                     |   |
|---------------------|---|
| - Cpte 10226 DI     | +100 €                                  |
| - Cpte 10222 RI     | +100 €                                  |
| - Cpte 2184 DI      | + 113 €                                 |
| - Cpte 2188 DI      | - 113 €                                 |
| - Cpte 2031 DI      | + 5000 € (études)                       |
| - Cpte 2315 / 34 DI | - 5000 € (aménagement rue des Minerais) |

L'abondement de 5 000 € permettra de financer l'étude diagnostic concernant l'église pour laquelle un premier devis a été reçu.

Le Conseil municipal valide après délibération, à l'unanimité des présents, ces modifications budgétaires.

## **Projet implantation antenne TDF sur ZI**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du rendez-vous avec un commercial de chez TDF concernant un projet d'implantation d'une antenne sur un terrain appartenant à la commune et situé sur la ZI.

Monsieur le Maire précise qu'il est en attente d'une réponse de la CCJN pour savoir qui percevra cette recette à la suite du transfert de la ZI.

L'implantation de cette antenne doit permettre une meilleure couverture réseau dans les transports (TGV, A36).

M. HUSSON Philippe indique qu'il est nécessaire d'avoir des précisions sur ce besoin et sur les impacts en termes de santé publique, cette antenne n'est pas forcément indispensable.

M. le Maire indique que si la commune ne souhaite pas vendre son terrain, des personnes privées seront sans doute consultées et qu'il sera difficile de s'opposer au projet.

Après débat, réflexion et délibération, le Conseil municipal avec 8 voix contre et 10 abstentions décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

### **Tarifs communaux 2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que comme chaque année, il est nécessaire de fixer les tarifs communaux pour l'année 2020.

Après débat et délibération, le Conseil municipal, décide à l'unanimité des présents, de maintenir les tarifs en vigueur.

### **Tarifs salle polyvalente 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que comme chaque année, il est nécessaire de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2021.

Après débat et délibération, le Conseil municipal, décide à l'unanimité des présents, de maintenir les tarifs de 2020.

### **CNAS – Modalité de cotisation**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'actuellement, la commune cotise pour les agents titulaires et les retraités.

Il précise que les agents contractuels ayant un contrat de moins de 6 mois ne peuvent pas bénéficier du CNAS. Cependant des agents étant en poste depuis plus de 6 mois avec des petits contrats peuvent en bénéficier sur décision du Conseil municipal.

Il propose au Conseil municipal de fixer un âge ou une durée pour les agents étant en retraite et de faire bénéficier les agents étant présents sur la commune plus de 6 mois.

Concernant les retraités un état des lieux précis sera fait avant décision définitive.

Pour les agents contractuels, le Conseil municipal, après délibération décide, à l'unanimité des présents de faire bénéficier tout agent étant sur la commune dès le début du 6<sup>e</sup> mois consécutif.

### **Questions diverses**

1. M. GOUNAND informe le Conseil municipal de la demande de renouvellement de la cotisation PEFC qui s'élève à 104 € pour 5 ans. Le Conseil municipal valide à l'unanimité ce renouvellement permettant une gestion saine et résonnée de notre forêt.
2. M. le Maire informe le Conseil municipal que le repas du CCAS aura lieu le dimanche 8 décembre prochain. Une consultation pour le menu va être lancée auprès de différents traiteurs. Il précise également le tarif unique de 25 € pour les membres du CCAS, conseillers et extérieurs.
3. M. le Maire précise au Conseil municipal que la commission communication a décidé de demander des devis pour un panneau lumineux. L'emplacement privilégié par les membres de la commission est devant la médiathèque.
4. M. HUSSON Philippe informe le Conseil municipal que l'installation de la chaudière de la mairie a été repoussée dans l'attente des modalités exactes d'obtention de subventions au titre des Contrats Economie d'Energie.

5. M. GOUNAND informe le Conseil municipal que les bois proposés à la vente du mois de juin sont invendus car la proposition était inférieure à l'estimation de l'ONF.
6. M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de passer un câble d'alimentation Enedis sur un chemin sur le territoire de la commune à PETIT-MERCEY. Le Conseil municipal avec 13 voix pour et 5 abstentions valide cette demande.
7. M. HUSSON Philippe demande des précisions quant à la mise en place de la chicane Rue Air et Soleil car le problème de vitesse des véhicules est en réalité déplacé. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un essai, qu'il n'y a pas de durée prévue et qu'une évaluation précise sera effectuée à la suite de cette installation.
8. M. LAHAXE Laurent rappelle que le bulletin municipal est en cours de réalisation. Toutes les personnes sollicitées doivent rendre leur article avant le 1<sup>er</sup> novembre prochain.
9. Mme VALENTIN Laure informe le Conseil qu'elle a prévenu M. SICLET André pour plusieurs évènements qui se dérouleront sur la commune (AG d'évolution jeunesse, installation des décorations d'halloween...)

La séance est levée à 23 h 45.